

## Communiqué de presse

### **Titrisation européenne : un regain d'intérêt chez les investisseurs**

**Paris, 21 juillet 2025** - La Commission européenne a identifié le **développement des titrisations comme l'une de ses priorités pour 2025**, dans le but de faciliter le financement stratégique de l'UE. Une révision de la réglementation régissant ces instruments est déjà en cours afin de « *stimuler le financement privé et renforcer encore la compétitivité* ». Ce contexte très favorable renforce l'**attrait des titrisations dans le cadre d'une allocation obligatoire** : grâce à leur **faible sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt et à leurs « spreads<sup>1</sup> » attractifs**, les obligations ABS suscitent un regain d'intérêt de la part des investisseurs.

L'année dernière, Amundi, premier gestionnaire d'actifs européen, a lancé le fonds **[Amundi ABS AAA](#)** afin de répondre aux besoins des investisseurs institutionnels et particuliers à la recherche d'une diversification dans l'univers obligataire tout en conservant la meilleure qualité de crédit. Le fonds a collecté plus de 100 millions d'euros depuis son lancement, ce qui témoigne de l'intérêt des investisseurs. Avec son fonds phare Amundi ABS, lancé en 2006 et affichant aujourd'hui 1,1 milliard d'euros d'actifs sous gestion, Amundi est l'un des plus grands gestionnaires d'actifs ABS en Europe et souhaite poursuivre sa croissance en proposant des solutions pertinentes aux investisseurs dans cette classe d'actifs.

Géré par **Hubert Vannier, responsable de la titrisation chez Amundi**, et une équipe composée de 2 gérants de portefeuille expérimentés et de 3 analystes, qui supervisent environ 7 milliards d'euros d'actifs sous gestion, le fonds **[Amundi ABS AAA](#)** a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 12 mois, une performance supérieure à celle de son indice de référence, composé à 70% de l'indice Bloomberg Pan European Floating ABS Bond Index AAA + 30% €STR capitalisé quotidiennement pour les parts libellées en euros. Le fonds bénéficie également d'une part en francs suisses. Son processus d'investissement est complété par une forte intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), ce qui en fait un choix responsable pour les investisseurs soucieux de leur impact social.

**Amaury d'Orsay, responsable de la plateforme Fixed Income chez Amundi**, déclare : « *Le marché européen des ABS offre une opportunité d'investissement intéressante en raison de ses spreads attractifs et de sa faible duration, ce qui en fait un choix intéressant pour les investisseurs en quête de stabilité et de rendement. Les récentes modifications réglementaires devraient profiter au marché européen des titres titrisés, tandis que la faible corrélation du fonds avec les classes d'actifs traditionnelles renforce la diversification du portefeuille.* »

Le fonds est enregistré en Autriche, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suisse.

Cliquez ici pour plus d'informations sur  
**[Amundi ABS AAA](#)**

#### **Contact presse :**

Daniele Bagli, Amundi - +33 1 76 32 75 16 - [daniele.bagli@amundi.com](mailto:daniele.bagli@amundi.com)

<sup>1</sup> Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

## Risques principaux



**Risque lié au capital** : les investisseurs sont avertis que leur capital investi n'est pas garanti et peut ne pas être récupéré.

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de hausse des taux d'intérêt du marché obligataire, entraînant une baisse du prix des obligations et par conséquent une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

### **Risque de contrepartie :**

L'OPC a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPC à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPC. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

### **Risque en matière de durabilité :**

Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

**Risque de crédit** : le risque de baisse de valeur ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. Selon que les transactions du Compartiment sont des achats ou des ventes, une baisse (dans le cas d'un achat) ou une hausse (dans le cas d'une vente) de la valeur des titres auxquels le Compartiment est exposé peut entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

### **Risque spécifique pour les titrisations :**

Pour les titrisations, notamment les ABS (Asset Backed Securities), les MBS (Mortgage Backed Securities) et les CLO (Collateralized Loan Obligations) le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques (liquidité) tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

En outre, le fonds est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque lié à la surexposition ;**
- **Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres ;**
- **Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres :**

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie,

en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre).

- **Risque de change.**

### **A propos d'Amundi**

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>1</sup>, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'encours<sup>2</sup>.

Ses six plateformes de gestion internationales<sup>3</sup>, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 700 professionnels dans 35 pays.

***Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.***

[www.amundi.com](http://www.amundi.com)



---

<sup>1</sup> Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2025 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2024

<sup>2</sup> Données Amundi au 31/03/2025

<sup>3</sup> Paris, Londres, Dublin, Milan, Tokyo et San Antonio (via notre partenariat stratégique avec Victory Capital)